

	Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds
RÉSOLUTION CE 20-21-001	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS CENTRE DE FORMATION EN MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement tenue le jeudi 20 août 2020 à 17 h, en ligne sur la plateforme ZOOM ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Frankie Lafontaine M. Jérôme Bissonnette M. Olivier Dufour M. Marc Lavoie M. Michaël Bélanger M. Steve Jobin M. Yvan Carrier Mme Valérie Chamberland M. Jean-Patrick Gosselin PARTICIPAIT ÉGALEMENT : M. Daniel-Étienne Vachon, directeur ÉTAIT(EN)T ABSENT(S) : Mme Frédérique Lamontagne M. Michaël Lagacé 1. ACCUEIL, QUORUM ET PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS Ouverture de la séance à 17 h. Le directeur accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance. 2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Olivier Dufour, président du conseil, mentionne qu'il y aura deux points principaux, soit le Code de conduite 2020-2021 et des informations concernant la Loi-40 en lien avec le conseil d'établissement et le conseil d'administration du CSSDN. Il demande une personne pour proposer et une autre pour seconder. Il est proposé par monsieur Marc Lavoie, secondé par monsieur Michaël Bélanger et résolu : QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté comme tel. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds
RÉSOLUTION CE 20-21-002	<p>3. MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DU CENTRE (Adoption) - COVID</p> <p>Monsieur Vachon informe que l'entrée des enseignants a eu lieu mardi dernier (17 août 2020) et le plus gros défi de l'année est de s'adapter à la réalité de la COVID. Plusieurs éléments doivent être adaptés pour la prochaine année scolaire. Il y a eu beaucoup de rencontres de concertation avec les enseignants et le personnel concernant les règlements et les ajustements afin d'avoir une expérience d'apprentissage sécuritaire et enrichissante pour nos jeunes.</p> <p>Monsieur Vachon présente le document « Code de conduite » à l'écran et il répond aux différentes interrogations des membres. Il donne également de l'information sur la grille horaire, le déroulement du dîner pour tous les programmes et les différentes mesures de distanciation et sanitaires qui seront mis en place afin de respecter les règles de la Santé publique.</p> <p>Messieurs Vachon et Dufour demandent s'il y a des questions et des interrogations et aucun questionnement n'est soumis.</p> <p>Il est proposé par madame Valérie Chamberland, secondé par monsieur Michaël Bélanger et résolu :</p> <p>QUE les règlements du centre « Code de conduite » 2020-2021 soient adoptés comme tels. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>Monsieur Vachon remercie les gens pour leur implication à l'organisation. Les élèves recevront leur horaire demain et il y aura un bel accueil. Nous mettons toutes les chances de notre côté dans la gestion quotidienne pour pouvoir continuer notre mission de scolarisation et d'apprentissage.</p>
RÉSOLUTION CE 20-21-003	<p>4. LOI 40 : Premier conseil d'établissement 2020-2021 : Mardi le 8 septembre 2020</p> <p>Pour le conseil d'établissement, les changements sont dignes d'intérêt. Le pouvoir du conseil d'établissement a été augmenté par la loi.</p> <p>La nomination des enseignants a été faite pour l'année 2020-2021. Il faut s'assurer que les gens de l'extérieur ainsi que les parents soient invités afin d'avoir un bon équilibre prévu dans la composition du conseil.</p> <p>La première rencontre se tiendra le mardi 8 septembre 2020, car nous avons jusqu'au 11 septembre 2020 pour l'élection du président et du vice-président. La rencontre a été devancée à cause de la Loi-40 étant donné l'abolition du conseil des commissaires qui est remplacé par un conseil d'administration avant le 15 octobre 2020, ce qui provoque une cascade sur les établissements.</p>

**Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds**

Seuls les membres du conseil d'établissement pourront assister au conseil administration qui sera formé de dix-huit personnes, entre autres, de parents, de gens avec des profils financiers et psychosociaux, des directions, des enseignants et des élèves (à valider). Il y aura donc une bonne représentation.

Monsieur Dufour demande s'il y a des questions et des commentaires et aucun questionnement n'est mentionné.

Il est proposé par monsieur Jérôme Bissonnette, secondé par monsieur Yvan Carrier et résolu :
QUE la première rencontre du conseil d'établissement se tienne le mardi 8 septembre 2020.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Dufour remercie les membres de leur présence.

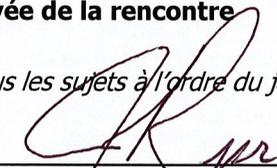
Monsieur Vachon remercie Olivier et Michaël pour leur implication et il souhaite leur continuation au sein du conseil d'établissement.

Question : Est-ce que les prochaines réunions s'effectueront en Zoom ou en présence ?

Réponse : Monsieur Vachon informe que l'on ajustera le tout à la situation au fur et à mesure, mais si la situation le permet, les rencontres pourraient s'effectuer en présence selon les règles applicables. Nous attendons des développements à ce sujet.

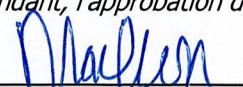
5. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : Mardi le 8 septembre 2020**6. Levée de la rencontre**

Tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités. Cependant, l'approbation de la levée a été omise.



(Signature)
Le président

Olivier Dufour



(Signature)
Le directeur

**RÉSOLUTION
CE 20-21-004**